

**Demande d'admission en
Classe à Horaires Aménagés
Musique, dominante vocale ou instrumentale**

**Collège Rambaud de Pamiers
Rentrée 2024**

**Le directeur (trice) de l'école doit transmettre le dossier le 26 avril 2024 (date limite de dépôt) à la DSDEN de l'Ariège
service DVE : ja09dve@ac-toulouse.fr**

Etablissement d'origine (cadre réservé à l'administration)	Identification de l'élève (à remplir par la famille)
<p>N° établissement :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>Date de naissance : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F</p>
<p>Cachet de l'établissement :</p> <p>.....</p>	<p>Classe actuellement fréquentée :</p> <p>Nom et prénom du représentant légal de l'élève :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal : Commune :</p>
<p><input type="radio"/> Public</p> <p><input type="radio"/> Privé sous contrat</p> <p><input type="radio"/> Privé hors contrat</p>	<p>Tél. Domicile :</p> <p>Tél. Professionnel :</p> <p>Portable :</p>

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant
....., demande son admission en classe de 6^{ème} avec l'option classe à horaires
aménagés musique (CHAM).

L'admission de l'enfant est soumise à la décision de monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Ariège.

IMPORTANT : Votre attention est attirée sur le fait qu'une suite favorable donnée à une demande de dérogation n'entraîne pas la prise en charge du transport scolaire par le Conseil régional.

DECISION DE LA COMMISSION

<p><input type="checkbox"/> AVIS FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> Rang de classement sur liste complémentaire n°.....</p> <p>Pamiers, le Le Président de la commission,</p> <p>M. RICHARD</p>	<p><input type="checkbox"/> AVIS DEFAVORABLE</p> <p>Foix, le L'IA-DASEN</p> <p>LAURENT FICHET</p>
---	---

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Pratiques antérieures

Est-ce que votre enfant

a suivi une classe à horaires aménagés musique à l'école élémentaire ?

NON

OUI

a suivi l'orchestre à l'école ?

NON

OUI

a suivi un enseignement musical (école de musique, conservatoire, association, cours privés) ?

NON

OUI

a pratiqué un instrument de musique ?

NON

OUI

Lequel ?

a pratiqué le chant ?

NON

OUI

Motivations

Comment avez-vous connu la classe à horaires aménagés musique ?

Avez-vous participé à la réunion d'information organisée au collège ?

OUI

NON

Pourquoi votre enfant souhaite-t-il être admis en classe à horaires aménagés musique ?

Joindre une lettre de motivation rédigée par l'enfant.

Pour les élèves débutant en classe CHAM au collège, votre enfant se verra proposer une pratique instrumentale, après présentation des instruments au conservatoire, en fonction des places disponibles.

Pour les enfants déjà inscrits en classe CHAM à l'école élémentaire, la continuité de l'apprentissage de l'instrument sera assurée.

A

Le.....

Signature du responsable légal du candidat :

CHARTRE D'ENGAGEMENT et INFORMATIONS IMPORTANTES

- L'inscription en classe CHAM au collège Rambaud de Pamiers **engage** l'élève et sa famille à :
 - S'inscrire obligatoirement et gratuitement au conservatoire de Pamiers, en plus de l'inscription au collège,
 - Suivre des cours supplémentaires de formation musicale, de pratique instrumentale et vocale:
 - 5 h minimum par semaine, pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}
 - 5h30 minimum par semaine en classe de 3^{ème},
 - Participer aux diverses activités artistiques proposées par le conservatoire et le collège, pendant et hors temps scolaire,
 - Fournir un travail musical quotidien,
 - S'engager à suivre le dispositif pendant les 4 années de collège, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- Le choix de l'instrument pour la pratique se fait à l'issue de la période de découverte et en fonction des aptitudes de l'élève.
- Le recrutement étant départemental et le collège ne disposant pas d'internat, l'élève peut intégrer la classe CHAM si la famille est en capacité de trouver une famille d'accueil pour la semaine.
- En cas d'exclusion du dispositif CHAM, l'élève sera réintégré dans son collège de secteur (annulation de la dérogation si elle a été obtenue pour venir au collège Rambaud).
- Le dispositif CHAM **ne permet pas** de suivre une autre option au collège (bilangue, latin...)
- L'aménagement des horaires pour aller au conservatoire implique que **des cours seront supprimés** de l'emploi du temps (entre 1h et 3h max) et seront éventuellement à mettre à jour en autonomie.

- **Calendrier du processus de sélection :**


1. Réunion d'information au collège Rambaud : **mardi 02 avril 2024 à 17h30**
2. Rencontre obligatoire au conservatoire avec les enseignants de musique, **jeudi 16 et vendredi 17 mai 2024** en soirée : Découverte des instruments et entretiens individuels
3. Commission de sélection le **jeudi 23 mai 2024**.
4. Après le **1^{er} juin 2024**, information faite aux familles par notification de l'IA-DASEN (que les élèves soient retenus ou refusés), et demande de dérogation à effectuer par la famille pour les élèves retenus dont le collège Rambaud n'est pas leur collège de secteur.

- **Contacts :**

- **Collège Rambaud**

- Cours Verdun, 09100 Pamiers
 - Tél : 05 61 67 07 75
 - Mail : 0090056m@ac-toulouse.fr
 - Site du collège : <https://rambaud.mon-ent-occitanie.fr/>
 - Principal : M. RICHARD

- **Conservatoire à rayonnement communal de Pamiers :**

- 5 Rue de la Maternité, 09100 Pamiers
 - Tél : 05 61 60 95 71
 - Mail : accueil.pea@ville-pamiers.fr
 -  Conservatoiredepamiers
 - Directeur : M. CANIN

A REMPLIR PAR LE MAITRE OU L'EQUIPE EDUCATIVE

COMPETENCES DE L'ELEVE

A renseigner par le maître ou le professeur principal après consultation de l'ensemble de l'équipe pédagogique (mettre une croix dans la case appropriée)

	Insuffisant	Fragile	Satisfaisant	Très satisfaisant
Capacité à se concentrer				
Capacité à mémoriser				
Capacité à se mobiliser, à faire preuve d'intérêt dans une activité musicale				
Capacité à s'intégrer dans une activité collective				
Faire preuve de curiosité et d'imagination				

AVIS DU MAITRE OU DE L'EQUIPE EDUCATIVE

A renseigner par le maître ou la maîtresse après consultation des autres membres de l'équipe pédagogique. L'avis doit porter sur la demande d'admission en CHAM au regard de la motivation de l'élève candidat et du bénéfice qu'il aura à être scolarisé dans ce dispositif.

Date et signature du directeur d'école :

PARTIE RESERVEE AU CONSERVATOIRE

- 1) Observations du professeur d'instrument : (NOM PRENOM)

- 2) Observations du professeur de formation musicale : (NOM PRENOM)

- 3) Observations du responsable des pratiques musicales : (NOM PRENOM)